	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 5 décembre 2025</b>	<b>N° 2025-572</b>

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**


M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU  
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG  
M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD  
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jérôme PEScina à partir 16h32  
M. Dominique ALCALA à partir de 17h08  
M. Thierry MILLET à partir de 17h58

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture  
033-243300316-20251205-lmc1111155-DE-1-1  
Date de télétransmission : 12/12/2025  
Date de réception préfecture : 12/12/2025  
Publié : 12/12/2025

	<b>Conseil du 5 décembre 2025</b>	<i>Délibération</i>
	Direction de la vie administrative et de la qualité de vie au travail  Service prévention, social et qualité de vie au travail	<b>N° 2025-572</b>

---

**Convention entre Bordeaux Métropole et le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique - 1er janvier 2026 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et son CCAS ont signé fin 2022 avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) une troisième convention quadripartite consécutive effective du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Cette convention arrivant à terme, il est proposé de conclure une nouvelle convention pour la période allant de 2026 à 2029. Dans ce cadre, il sera présenté le bilan de la convention en cours.

Deux groupes de travail ont eu lieu avec les représentants du personnel membres de la FSSSCT les 21 mai et 7 juillet derniers. Le projet final, élaboré en lien avec le chargé de projet du FIPHFP, a été présenté en FSSSCT du 10 octobre et au Comité local du FIPHFP le 17 octobre 2025.

La nouvelle convention, conformément au modèle demandé par le FIPHFP, se présente en cinq parties :

1. Présentation générale des trois collectivités signataires
2. Diagnostic en matière de ressources humaines : évolution des effectifs généraux et des d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, répartition, focus sur la prévention...
3. Bilan de la convention précédente : bilan financier, des recrutements, bilan qualitatif
4. Organisation de la politique handicap : comité de pilotage, suivi individuel, mission handicap au travail, intervenants internes, partenaires externes, organisations syndicales
5. Actions : programme par axe et plan d'action financier, budget global.

Le taux de financement prévisionnel du FIPHFP est légèrement plus élevé sur cette convention (37% au lieu de 32%) compte-tenu des résultats acquis sur la période en cours et des nouveaux projets.

**Le diagnostic** souligne l'évolution positive depuis 2020 du nombre d'agents bénéficiaires de

l'obligation d'emploi recensés dans les trois collectivités notamment à Bordeaux-Métropole (+118 agents en cinq ans) avec un taux d'emploi, au regard de l'effectif total rémunéré, qui passe de 6,49% à 8,05%.

La Direction des ressources humaines analyse cette croissance du fait de la création en 2020 de la mission handicap au travail. L'accompagnement aux démarches des agents, le recensement continu des reconnaissances administratives, la communication autour du sujet, et les aménagements de postes, qui résultent directement de l'action de la référente handicap, ont abouti à ce résultat.

Malgré une moyenne d'âge plus élevée que celle de l'ensemble des agents, et compte tenu de la dynamique engagée, la tendance devrait se poursuivre ces prochaines années.

**Le bilan** présenté est globalement très positif. Le taux de réalisation financier de la convention en cours (avec des projections sur la 3ème année qui n'est pas achevée) devrait être de l'ordre de 88% de consommation du financement FIPHFP (462.000 € sur les 521.000 € prévus) et de 74% sur le budget prévisionnel total (1.176.000 € réalisé pour 1.594.000 € prévus).

Il est présenté ci-dessous un bilan quantitatif et qualitatif par axe.

Axes	Bilan global
<b>1 – Recrutement</b> Taux de réalisation financier : 104%  Taux de consommation financement FIPHFP : 95%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 17 apprentis en situation de handicap en 2023-2024. Campagne 2025 en cours.</li> <li>▪ 36 fonctionnaires ou agents en CDI recrutés en 2023-2024</li> <li>▪ 35 agents recrutés en contrat non pérennes (dont 9 apprentis)</li> <li>▪ 20 agents (dont 3 apprentis) titularisés.</li> </ul>
<b>2 – Reclassement</b> Taux de réalisation financier : 11%  Taux de consommation financement FIPHFP : 8,5%	Faible taux de réalisation au niveau financier du fait : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ D'une lecture plus restrictive des personnes éligibles (prises en compte uniquement dans les 12 mois suivant le reclassement)</li> <li>▪ D'actions très largement réalisées en interne : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 100 formations à l'école interne</li> <li>✓ 39 bilans professionnels par le Centre conseil en évolution professionnelle</li> <li>✓ 59 agents reclassés en 2023-2024</li> </ul> </li> </ul>
<b>3 – Maintien</b> Taux de réalisation financier : 80%  Taux de consommation financement FIPHFP : 130%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 150 agents accompagnés/an par la référente handicap.</li> <li>▪ Plus d'une centaine d'aménagements de poste à ce jour</li> <li>▪ Une quarantaine d'adaptation individuelle</li> <li>▪ Une soixantaine d'accompagnements spécifiques coordonnés (Cap emploi...).</li> </ul>
<b>4 – Formation acteurs</b> Taux de réalisation financier : 36%  Pas de financement FIPHFP	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 5 sessions de formation « Mieux connaître le handicap » pour les encadrants et les membres des FSSSCT réalisées en interne par la mission handicap</li> <li>▪ Formation certifiante de la référente handicap</li> <li>▪ Apprentissage de la Langue des Signes Française (LSF) pour une équipe accueillant une collègue malentendante</li> <li>▪ 3 sessions d'initiation à la LSF réalisées en interne.</li> <li>▪ 109 agents formés à la méthode FALC (Facile à lire et à comprendre)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 172 formés à l'accueil du public en situation de handicap</li> </ul>
<p><b>5 – Communication</b></p> <p>Taux de réalisation financier : 31%</p> <p>Pas de financement FIPHFP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Désormais 2 grands événements annuels : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mars : conférence interne sur le handicap au travail (2024), sensibilisation avec des mises en situation « Dans la peau de l'autre » (2025).</li> <li>✓ Novembre : jeu-concours dans les restaurants administratifs (600 participants en moyenne) et participation au Duoday (65 duos en 2 ans).</li> </ul> </li> <li>▪ 20 sensibilisations animées par la mission handicap lors de séminaires.</li> <li>▪ 30 articles et 3 vidéos sur l'intranet pour 20.000 vues</li> <li>▪ Mise à jour du Guide du handicap au travail</li> <li>▪ Création de la rubrique Handicap sur Mes démarches RH en ligne</li> </ul>
<p><b>6 – Action innovante</b></p> <p>Taux de réalisation financier : 0%</p> <p>Pas de financement FIPHFP</p>	<p>N'a pas été réalisé tel qu'initialement prévu (recrutement d'un agent traducteur LSF interne). Finalement inclus dans les axes 1 (recrutement), 3 (maintien) et 4 (formation) pour un montant total d'environ 50.000 € (dont 23.000 € financés par le FIPHFP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 350 heures de traductions externes</li> <li>➤ 50 heures de formation à la LSF</li> </ul>

Au regard du réalisé, il est prévu de solliciter la fongibilité de l'axe 2 avec l'axe 3 afin de pouvoir financer les derniers aménagements de 2025. Cette possibilité est admise par le FIPHFP.

### La nouvelle convention 2026-2029

L'organisation de la politique handicap sera poursuivie telle qu'engagée depuis 2020 avec :

- Une mission Handicap au travail au sein du Centre Action Sociale Logement Handicap de la Direction des Ressources Humaines mutualisée composée d'une référente handicap, en charge des accompagnements individuels et des prestataires, d'une apprentie à mi-temps en charge du suivi administratif, et, depuis mai 2023, d'une pilote de la convention, en charge des actions collectives et du suivi budgétaire de la convention.
- Un comité de pilotage composé des élus, des directeurs généraux des services et des partenaires internes (assistantes sociales du personnel, médecine du travail, conseillers de prévention, services RH, Mission égalité, Mission handicap et accessibilité à la Cité...).
- Une instance de suivi individuel avec la médecine du travail
- Des partenaires externes (Cap emploi, Handipacte, groupe intercollectivités)
- Des partenaires sociaux à travers des Groupes de travail et les Comités sociaux territoriaux
- Et depuis 2023, d'un Groupe Entraid'Handicap composé d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Il est proposé que les **objectifs** initiaux soient reconduits et renforcés :

- Lisibilité et cohérence de la politique handicap
- Recrutement d'agents en situation de handicap (notamment apprentis)
- Maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap
- Formation / sensibilisation générale des agents sur le handicap au travail.

De nouveaux objectifs, plus spécifiques, ont été ajoutés autour des questions d'accessibilité :

- Accessibilité numérique (axe 6)
- Aménagement de salles de réunion et de formation pour les rendre plus accessibles (axe 8)
- Aménagements des restaurants administratifs avec des espaces et services dédiés mobilités réduites et autres types de handicaps, notamment sensoriels (axe 8)

### Les objectifs 2026-2029 par axe

AXES	Objectifs	Chiffres/détails
<b>1 – Recrutement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être identifié comme employeurs attractifs</li> <li>- Poursuivre le recrutement d'agents handicapés</li> <li>- Pérenniser les contrats des agents non-titulaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi</li> <li>- Soutenir le recrutement d'apprentis en situation de handicap</li> </ul>	43 contrats pérennes 41 contrats non pérennes dont 20 apprentis et 26 pérennisations  <b>Soit 84 recrutements</b>
<b>2 – Reclassement</b>	Favoriser la mobilité des agents reclassés : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagner individuellement</li> <li>➤ Garantir l'accès à la formation</li> <li>➤ Garantir l'accès à l'évaluation professionnelle</li> <li>➤ Proposer des bilans professionnels</li> </ul> Réaliser des études de poste et adapter les postes	5 conseillères dédiées  1 service de conseil en évolution professionnelle (5 conseillères)  <b>120 agents reclassés en 4 ans (25 à 35 par an)</b>
<b>3 – Maintien</b>	Mieux connaître les besoins des bénéficiaires grâce à l'accompagnement individuel et au Groupe entraïd'Handicap  Réaliser des études de poste en interne et en partenariat avec Cap Emploi et des appuis spécifiques  Adapter les postes  Renforcer les formations de compensation du handicap	1 référente handicap 70 500 € / par an 60 prothèses auditives 1000 heures de LSF 150 000 € d'aide au déplacement 150 adaptations de poste
<b>4 – Formation acteurs</b>	Offre de formations et sensibilisation pour asseoir un socle de connaissances communes pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble des cadres et des agents</li> <li>- Les tuteurs et collègues d'agents en situation de handicap</li> <li>- Les agents des ressources humaines et de la Mission handicap</li> </ul>	Modules EDN « Mieux connaître le handicap » annuel + à l'école interne  Formations FALC (Facile à lire et à comprendre)  Certification de la référente

	- Les membres des FSSSCT	handicap
<b>5 – Communication</b>	<p><b>Communication / Sensibilisation / Événementiels</b></p> <p>Poursuite des actions telles qu'engagées.</p> <p><b>Groupe Entraid'handicap</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication dans les événementiels, groupes de travail thématiques, bilan annuel</li> <li>- Réflexion sur la constitution d'un réseau d'ambassadeurs (difficulté : fort renouvellement des bénéficiaires)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 événements annuels</li> <li>- Articles réguliers</li> <li>- Vidéos</li> <li>- Mise à jour du guide</li> <li>- Sensibilisations dans les équipes et séminaires</li> </ul>

<b>6 – Accessibilité numérique</b>	<p>Conformément à la feuille de route stratégie numérique responsable, mise en conformité au regard du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) dans les meilleurs délais.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 30 audits réalisés dès 2024 sur les sites publics</li> <li>➤ Marché en cours de notification pour un accompagnement sur l'ensemble du parc applicatif et chantier d'amélioration des marchés publics avec les éditeurs de logiciels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 pré-audits / an (soit 8)</li> <li>- 10 audits / an (soit 40)</li> <li>- 10 jours / an d'appui à la mise en œuvre (soit 40 jours)</li> <li>- 3 audits de validation / an (soit 12)</li> </ul>
<b>7 – Action innovante</b>	Organisation de recrutements réservés pour des agents en situation de handicap	1 recrutement spécifique / an (soit 4)
<b>8 – Autres dispositifs employeurs</b>	<p>Aménagement de salles de réunion et de formation pour les rendre accessibles</p> <p>Aménagements des restaurants administratifs avec des espaces PMR, et ouverts à d'autres types de handicap (notamment sensoriels)</p>	<p>5 salles aménagées / an</p> <p>3 restaurants administratifs avec des aménagements pour différents types de handicap d'ici 2029</p>

**Le budget prévisionnel co-financé :** ce budget est comparable aux montants de la précédente convention, avec une répartition par axe plus proche du réalisé. L'augmentation annuelle correspond principalement au nouvel axe dédié à l'accessibilité numérique. Le financement du FIPHP est globalement plus élevé (+51.000 €/an) et compense aux deux-tiers cette augmentation.

Axes	Dépense totale	Dont PART FIPHP	Soit /an	Ecart / Convention 2023-2025	Tendance
1 - Recrutement	1 139 100 €	531 000 €	284 775 €	+20 000 € / an	↗
2 – Reclassement	106 000 €	34 600 €	26 500 €	- 58 000 € / an	↘
3 – Maintien	732 600 €	282 000 €	183 150 €	+ 63 000 € / an	↗
4 – Formation acteurs	24 000 €	0 €	6 000 €	-6 000 € / an	↘
5 – Communication	22 800 €	0 €	5 700 €	- 9 950 € / an	↘
6 - Accessibilité numérique	283 800 €	52 000 €	70 950 €	Nouveau	↗
7 – Action innovante	5 400 €	0 €	1 350 €	- 10 000 € / an	↘
8 – Dispositifs employeurs	114 600 €	0 €	38 200 €		
<b>Total</b>	<b>2 428 300 €</b>	<b>900 000 €</b>	<b>607 075 €</b>	<b>+ 75 835 € / an</b>	<b>↗</b>

**Le budget pour Bordeaux-Métropole** : la majorité des actions collectives sont portées par la Métropole (axes 5 à 8) et ne sont pas financées par le FIPHFP. De ce fait, le taux de financement par le FIPHFP est légèrement moins élevé sur la part métropolitaine (35% au lieu de 37%).

<b>Bordeaux Métropole</b>		<b>Programme d'actions</b>	<b>Financement FIPHFP</b>	<b>Financement employeur</b>
Axe 1	Recrutement des travailleurs en situation de handicap	558 360,00 €	260 476,00 €	297 884,00 €
Axe 2	Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes	61 300,00 €	19 375,00 €	41 925,00 €
Axe 3	Maintien dans l'emploi	340 800,00 €	158 800,00 €	182 000,00 €
Axe 4	Formations des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
Axe 5	Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap	22 800,00 €	- €	22 800,00 €
Axe 6	Accessibilité numérique	283 800,00 €	52 000,00 €	231 800,00 €
Axes 7-8	Autres dispositifs de l'employeur	120 000,00 €	- €	120 000,00 €
<b>Total 2026-2029</b>		<b>1 391 060,00 €</b>	<b>490 651,00 €</b>	<b>900 409,00 €</b>

**Ceci étant exposé et afin de percevoir les soutiens financiers nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle convention, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil Métropolitain,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

**VU** le projet de convention entre la Ville de Bordeaux, le CCAS, Bordeaux Métropole et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour la période 2026-2029,

**VU** l'avis favorable du CST relatif au projet de convention émis lors de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail du 10 octobre 2025,

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole bénéficie d'un accompagnement depuis 2018 par le biais du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

**CONSIDERANT QUE** cet accompagnement a permis de voir évoluer le taux d'emploi en proposant de meilleures conditions d'intégration et de maintien en emploi, et de sensibiliser l'ensemble des agents,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

#### **DECIDE**

**Article 1** : d'adopter le principe d'une nouvelle convention de partenariat financier avec le FIPHFP ;

**Article 2** : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention pour les années 2026, 2027, 2028 et 2029, dont vous trouverez l'exemplaire ci-joint ;

**Article 3** : d'autoriser Madame la Présidente à encaisser les recettes correspondant à ce soutien financier ;

**Article 4** : d'autoriser Madame la Présidente à engager les dépenses correspondantes aux actions prévues dans la convention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------